

S'il veut le faire, il le peut. Nous n'avons pas à donner notre accord. Le sénateur Hébert peut nous parler du comité s'il a quelque chose à ajouter, mais il me semble que nous demander d'approuver quelque chose qui relève déjà du mandat du comité est extrêmement superflu. Si vous voulez l'approuver, faites-le.

Le sénateur Guay: Il est merveilleux de voir que vous êtes d'accord.

Le sénateur Frith: Le vote!

[Français]

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, je voudrais demander une explication au sénateur Hébert. Je suis membre de ce comité. Si ma mémoire est fidèle, il avait été question que la motion telle qu'approuvée par le comité mentionnait que l'on finirait les travaux à la fin de janvier. Il semble que ce petit bout de phrase a été enlevé. Est-ce qu'il y a une explication à cet effet? Là vous nous dites que nous allons entendre les témoins en janvier 1990. Ceci n'exclut pas des séances du comité en février. À mon avis, il m'apparaissait assez clair que le 29 janvier avait été mentionné et certainement la fin de janvier 1990.

L'honorable Joseph-Philippe Guay: Honorables sénateurs, pensez au nombre que vous avez sur la liste des témoins.

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, je pense qu'il est très clair que l'intention du comité, je l'ai exprimée à plusieurs reprises; est de ne pas dépasser la fin de janvier. Je ne vois pas pourquoi il faudrait se mettre dans un carcan à l'occasion du dépôt d'un rapport aussi simple que celui-là.

S'il y a un témoin très important que nous devrions entendre le 1^{er} février, je considère qu'il serait ridicule de revenir ici.

Le sénateur Simard: Je comprends très bien le point soulevé par le président du comité. Si on fait rapport d'un texte approuvé au comité, je pense que le rapport d'aujourd'hui devrait refléter ni plus ni moins ce qui a été approuvé.

Le sénateur Hébert: Je pense que le sénateur doit avoir dans ses papiers le brouillon du rapport qui avait été distribué.

Je constate que ce qu'il prétend faire partie du présent rapport, n'est pas inclus dans le brouillon que lui-même doit avoir en sa possession.

Le sénateur Simard: Je ne parle pas du brouillon, je parle du texte, de la terminologie et de l'essence de la motion qui a été approuvée hier. Je ne fais aucunement allusion à des brouillons qui auraient pu être en circulation à ce moment-là.

Le sénateur Hébert: Honorables sénateurs, c'est ça qui est important. Quand on a discuté ce petit rapport, j'ai fait distribuer par le greffier à tous les membres du comité une copie ou un brouillon du rapport. Ce brouillon du rapport est conforme à peu de choses près et il l'est certainement en ce qui concerne l'idée que souhaiterait y voir le sénateur Simard. Il est tout à fait conforme à ce que nous avons approuvé. Il était devant lui et il était d'accord.

[Le sénateur Flynn.]

Le sénateur Simard: Pour le 29 janvier.

[Traduction]

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, je suis un peu déconcerté par ce qui se passe à ce comité et je voudrais demander au président si le document qu'on nous présente a été approuvé par le comité. Je ne parle pas d'un autre document, mais bien de celui-ci. A-t-il été approuvé par le comité ou provient-il d'une autre source?

Le sénateur Hébert: C'est effectivement le rapport que le comité a approuvé. Pendant que le comité en discutait, j'ai fait en sorte que chacun des membres reçoive une copie de l'avant-projet. C'est pourquoi j'ai rappelé à mon collègue, le sénateur Simard, qu'il devrait avoir l'original dans ses documents. Il constatera alors qu'il n'y a pas de changement, à moins d'une petite faute d'anglais ou d'une erreur de ce genre, mais qu'on a certes pas supprimé une phrase importante comme celle dont il parle.

Le sénateur Frith: A-t-il été approuvé à l'unanimité?

Le sénateur Hébert: Oui, il a été approuvé à l'unanimité.

Le sénateur Simard: Il a été approuvé mais, quoi qu'en dise l'avant-projet, j'ai cru comprendre qu'on avait décidé d'entendre des témoins jusqu'à la fin de janvier. Cela n'est pas mentionné dans le document actuel. La motion n'exclut pas une autre réunion en février.

Le sénateur Guay: Cela a-t-il été consigné par écrit?

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, ce document, qui, je l'admets, n'est pas un rapport, dit ceci:

Il compte reprendre ses audiences publiques le 3 janvier 1990.

Le président pourrait-il nous dire...

Le sénateur Frith: Ou tout autre membre du comité.

Le sénateur Phillips: ... si une réunion est prévue pour le 3 janvier et si des témoins seront entendus ce jour-là?

Le sénateur Hébert: Le comité a pris cette décision hier et j'ai immédiatement demandé au greffier, devant mon collègue, soit dit en passant, de téléphoner aux témoins—nous avons une liste de 38 témoins possibles—et d'organiser des réunions le plus tôt possible. Il a commencé dès ce matin, j'imagine, et a tenté de fixer des réunions pour le 3 et le 4 janvier et la semaine suivante, etc. Je n'en ai pas encore eu de nouvelles, mais je peux en demander au greffier et je transmettrai ensuite les renseignements désirés au sénateur.

Le sénateur Phillips: Merci.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter le rapport?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter le rapport?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, et le rapport est adopté.)